



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D2022-157-DGS

OBJET : CESSION DE DEUX LOCAUX À USAGE D'HABITATION SUR LA COMMUNE DE CUZORN AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR MINDO RICHARD

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la mise en vente de deux biens à usage d'habitation cadastrés sous les numéros 1045p et 1048p de la section A sises à CUZORN et d'une superficie approximative de 11 150 m² pour lesquelles les parcelles sont en cours de division et numérotage ;

Vu l'avis du Domaine en date 08 mars 2022 ;

Vu la proposition d'achat de Monsieur MINDO Richard en date du 16 mai 2022, suite à la mise en vente de ces deux biens par la Communauté de Communes ;

Considérant que suite aux différentes visites réalisées dans le cadre de cette cession, la Communauté de Communes n'a reçu qu'une seule proposition ;

Considérant que ces deux biens nécessitent une rénovation importante et sont situés dans un secteur peu attractif ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De céder à Monsieur MINDO RICHARD, les deux biens à usage d'habitation cadastrés sous le numéro 1045p et 1048p de la section A, en cours de division parcellaire, sises « Ratier » 47500 CUZORN, d'une superficie totale approximative de 11 150 m², pour le prix de 56 000 € ;

2°) – Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

047-200068930-20220912-D2022_157_DGS-AR
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 septembre 2022



Le Président,

Stéphane CAMINADE.

Certifié exécutoire le : 13 septembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 septembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com